

Les Champs Fallat
CH-2882 Saint-Ursanne
t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secre.env@jura.ch

Delémont, le 1^{er} octobre 2010

Communiqué de presse

Explosion du 7 juillet à la décharge de Bonfol: pas de danger pour l'environnement et la population

L'explosion qui s'est produite le 7 juillet dernier dans la halle d'excavation des déchets du chantier d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB) n'a fort heureusement provoqué "que" des dégâts matériels. Depuis cette date, les travaux d'excavation des déchets sont suspendus. La population n'a rien à craindre pour sa sécurité et les effets sur l'environnement sont extrêmement faibles. Les autorités cantonales et la direction du projet de bci Betriebs-AG ont eu l'occasion ce matin de présenter en détails l'état de la situation aux membres de la commission parlementaire cantonale de l'environnement et de l'équipement qui s'est déplacée sur le site pour l'occasion.

Les autorités jurassiennes ont mandaté la Police scientifique de Zurich pour déterminer les causes de cet accident. Les investigations sont en cours, une troisième série d'échantillons a été prélevée dans ce cadre début septembre par les experts de la Police zurichoise. Le rapport d'investigations est attendu prochainement.

Impacts de l'événement sur l'environnement et la population

Le souffle de l'explosion du 7 juillet a provoqué des émissions très limitées d'air pollué et de poussières vers l'extérieur de la halle, par certains exutoires de chaleur et de fumée qui ont été "ouverts" par la déflagration. Les autorités cantonales ont suivi très attentivement cet événement. Elles ont notamment pu se rendre compte que la surveillance de l'air, effectuée pendant et après cet épisode grâce aux quatre stations-laboratoires de mesure implantées aux alentours du site durant toute la durée de l'assainissement (dont une sur territoire français et une dans le village de Bonfol) n'a pas présenté d'anomalie par rapport aux mois précédents au cours desquels l'air a fait l'objet d'une surveillance.

En outre, les mesures de la qualité de l'air réalisées lors de l'événement du 7 juillet par les pompiers français mobilisés pour l'occasion dans le cadre du dispositif d'intervention ad hoc mis en place par le Canton ont permis d'exclure tout danger immédiat pour la population et l'environnement.

Les risques de contamination des eaux et des sols consécutifs à cette explosion sont extrêmement faibles. Pour l'heure, les analyses effectuées n'ont montré aucune anomalie en regard de la surveillance permanente à laquelle le site est soumis depuis de nombreuses années. Cette surveillance s'opérera bien entendu durant toute la durée de l'assainissement et au-delà.

Suite des opérations

Selon les résultats de l'enquête et les analyses de risque demandées par le Canton à la chimie bâloise qui est chargée de l'assainissement (bci Betriebs-AG), des mesures complémentaires de sécurité pourront être exigées. Les autorités cantonales se sont par ailleurs entourées d'un nouvel expert, spécialisé dans les phénomènes dynamiques rapides (explosion, déflagration, détonation de substances explosibles) pour suivre cette situation.

L'objectif des autorités est de garantir les exigences de sécurité les plus élevées, que ce soit pour l'environnement, la population ou pour les travailleurs. Dans ce contexte, le Canton n'autorisera la reprise des travaux d'excavation des déchets qu'après que bci aura apporté la preuve que les conditions de sécurité nécessaires à une telle reprise sont réunies. Préalablement, les services cantonaux concernés devront avoir vérifié les installations, les processus, et évalué les dossiers que bci est amené à fournir.

Personnes de contact:

Laurent Schaffter, Ministre de l'Environnement et de l'Equipement, tél 032/420 53 03;
Jean-Pierre Meusy, Responsable du dossier, tél 032/420 53 38, info.dib@jura.ch